

1. Intitulé du certificat (NL)

Ervaringsbewijs: kapper (m/v)

dans la langue d'origine

2. Traduction de l'intitulé du certificat

Certificate of professional competence: hairdresser (m/f) (EN)

Titre de compétence professionnelle: coiffeur (h/f) (FR)

Cette traduction est dépourvue de toute valeur légale.

3. Description des compétences acquises

La norme a été développée et approuvée par les partenaires sociaux sectoriels.

Le titulaire du titre de compétence professionnelle sait:

laver et soigner les cheveux :

- vérifie si la température de l'eau est correcte ;
- humidifie tous les cheveux ;
- applique un shampooing et un produit de soin conformément à l'analyse et à la suite du traitement ;
- lave les cheveux en profondeur ou en surface selon la suite du traitement ;
- rince les cheveux en fonction du produit, de manière à éliminer tout résidu de produit ;
- sèche les cheveux en fonction de la suite du traitement.

couper les cheveux :

- définit des zones conformément à la forme souhaitée et à l'ordre de la coiffure, en utilisant ou non des pinces à cheveux ;
- maintient la ligne de coupe visible en coupant ;
- veille à une tension égale et/ou une gradation en fonction de la mèche à couper pour la coiffure ;
- personnalise la coiffure en tenant compte de la forme du visage et de la coiffure souhaitée ;
- enlève le duvet de la nuque avec la tondeuse ou le rasoir ;
- change de position autour du client afin de garantir la précision de la coupe ;
- contrôle la forme et l'équilibre de la coupe au cours de son exécution, de manière visuelle et avec les mains.

faire boucler les cheveux :

- applique des produits successifs sur les cheveux en fonction de la coiffure souhaitée ;
- définit des zones conformément à la forme souhaitée, au volume, au modèle de boucles et selon l'ordre de la coiffure ;
- saisit les mèches de cheveux conformément au matériel en fonction de la coiffure ;
- enroule l'entièreté de la mèche de cheveux de manière uniforme selon l'orientation de la coiffure ;
- rince les cheveux en fonction du traitement de manière à éliminer tout résidu de produit ;
- enlève le matériel sans porter atteinte à la formation des boucles.

colorer les cheveux et les mèches :

- respecte les quantités et les proportions de la formule lors du mélange des produits colorants ;
- modèle la coiffure en fonction de la suite du traitement ;
- définit des zones conformément à l'ordre du traitement et de la coiffure ;
- applique des produits successifs sur des cheveux secs ou humides en fonction du produit et du matériel ;
- manie et/ou malaxe les cheveux de manière à ce que la coloration pénètre bien et agisse correctement ;
- rince les cheveux de manière à éliminer tout résidu de produit, en fonction du produit.

Note explicative

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat/titre/diplôme. Le supplément au certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme à la Résolution 93/C 49/01 du Conseil du 3 décembre 1992 concernant la transparence des qualifications, à la Résolution 96/C 224/04 du Conseil du 15 juillet 1996 sur la transparence des certificats de formation professionnelle, ainsi qu'à la Recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil du 10 juillet 2001 relative à la mobilité dans la Communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs.

Pour plus d'information, visitez le site <http://europass.cedefop.europa.eu>

© Communautés européennes 2002

sécher les cheveux et finaliser la coiffure :

- applique un fixatif et des produits de finition en fonction de la coiffure et des souhaits du client ;
- définit des zones en fonction de la coiffure, en utilisant ou non des pinces à cheveux ;
- règle la température de la source de chaleur, conformément au traitement ;
- sèche la chevelure selon la forme de la coiffure souhaitée ;
- réajuste la coiffure si nécessaire ;
- change de position autour du client afin d'assurer la finition de la coiffure.

soigner les mains :

- nettoie la peau des mains afin qu'elle soit propre et souple pour la suite du traitement ;
- masse les mains ;
- nettoie, sèche et dégraisse les ongles ;
- modèle les ongles selon les souhaits du client ;
- applique plusieurs couches de vernis à ongles selon le traitement ;
- applique le vernis de l'intérieur vers l'extérieur de l'ongle et du petit doigt vers le pouce ;
- termine le vernissage d'un ongle par un mouvement circulaire.

soigner le visage :

- nettoie la peau du visage afin qu'elle soit propre et souple pour la suite du traitement ;
- épile la peau du visage en fonction de la zone à traiter ;
- réalise un maquillage de base selon les caractéristiques de la peau du client ;
- camoufle les imperfections et/ou défauts ;
- réalise un maquillage selon les souhaits du client ;
- recommande au client de prendre un avis médical si ses limites professionnelles sont atteintes.

accueillir les clients :

- s'adresse au client dans un délai de 20 secondes ;
- accompagne le client vers la zone de lavage, de coiffure ou de manucure ;
- parle clairement au client ;
- maintient un contact visuel avec le client, y compris par l'intermédiaire du miroir ;
- informe le client du timing et des éventuelles modifications y afférentes ;
- demande au client si tout est/se déroule comme il le souhaite ;
- élimine les résidus qui sont restés sur les vêtements du client lors du traitement.

donner un avis :

- pose des questions à l'aide d'un exemple (livres, autres médias et échantillons de couleur) pour connaître les désirs du client ;
- pose des questions sur les cheveux/la peau, les allergies éventuelles et le traitement à domicile ;
- écoute les désirs, problèmes et/ou précédentes expériences du client ;
- parcourt les cheveux avec les mains pour en analyser les caractéristiques ;
- examine les cheveux/ la peau pour en analyser les caractéristiques ;
- émet des suggestions concernant la longueur, la forme et/ou la couleur, conformément aux caractéristiques du client ;
- conseille ou déconseille un traitement au client ;
- demande l'accord du client concernant le traitement à réaliser.

planifier et organiser :

- enregistre les données du traitement et du client par écrit ou de manière informatique ;
- passe des accords avec les collègues en vue d'une répartition efficace des tâches ;
- se conforme aux règles en vigueur et aux accords du salon de coiffure ;
- prépare tous les matériels et produits nécessaires à l'exécution du traitement, sur la base de l'analyse réalisée ;
- respecte la durée d'action des produits ;
- combine les traitements pour autant que ce soit possible.

travailler de manière sûre, hygiénique et écologique :

- fournit au client du matériel de protection conforme au traitement ;
- prévoit pour lui-même du matériel de protection conforme au traitement ;
- respecte les consignes du fournisseur et les caractéristiques du client lors de l'application des produits et du matériel ;
- applique le produit uniquement aux endroits requis ;
- nettoie le matériel utilisé ;
- jette les résidus et les déchets immédiatement après le traitement, dans les récipients prévus à cet effet.

4. Secteurs d'activité et/ou types d'emplois accessibles pour le détenteur du certificat

Le titre de compétence professionnelle démontre qu'on a les compétences nécessaires pour travailler comme coiffeur.

5. Base officielle du certificat	
Nom et statut de l'organisme certificateur <i>Centre de test reconnu par les autorités flamandes</i>	Nom et statut juridique de l'autorité régionale responsable de l'accréditation/de la reconnaissance du certificat Ministère flamand de l'Emploi et de l'Economie Sociale <i>Boulevard Roi Albert II 35 boîte 21 1030 Bruxelles</i>
Niveau (national ou international) du certificat <i>Niveau Flamand VAE (Validation des Acquis de l'Expérience)</i>	Système de notation / conditions d'octroi <i>Toutes les compétences telles que décrites sous le point 3 doivent être prouvées.</i>
Règlements internationaux	
Base légale <ul style="list-style-type: none"> • <i>Arrêté du Gouvernement flamand du 23 septembre 2005 portant exécution du décret du 30 avril 2004 concernant l'acquisition d'un titre de compétence professionnelle.</i> • <i>Arrêté ministériel du 15 février 2006 pour déterminer la norme pour le titre de coiffeur.</i> 	

6. Modes d'accès à la certification officiellement reconnus		
Description du parcours suivi	Part du volume total de l'enseignement / formation (%)	Durée (heures/semaines/mois/années)
Validation des acquis de l'expérience	100	Max. 4 heures
Durée totale de l'évaluation menant au certificat		Max. 4 heures
Information complémentaire : <i>L'évaluation a été développée selon la norme de coiffeur, telle qu'établie et approuvée par les représentants des salariés et les représentants des employeurs du secteur. L'évaluation consiste de l'évaluation facultative d'un portfolio et de l'évaluation proprement dite par 2 évaluateurs selon la norme de coiffeur.</i>		
Pour plus d'informations : www.ervaringsbewijs.be		
Répertoire flamand des suppléments au certificat Europass : <i>Vous pouvez télécharger les suppléments au certificat Europass dans différentes langues et trouver aussi une description des systèmes nationaux et régionaux pour les qualifications sur :</i> www.europass-vlaanderen.be/cs		